

AVIS N° 1.437

Séance du mercredi 19 mars 2003

Elections sociales : fixation de la date et de la période des élections sociales qui auront lieu en 2004

x x x

1.826-3.

A V I S N° 1.437

Objet : Elections sociales : fixation de la date et de la période des élections qui auront lieu en 2004

Par lettre du 6 janvier 2003, madame L. ONKELINX, ministre de l'Emploi, a saisi le Conseil national du Travail d'une demande d'avis sur la date et la période des élections sociales, qui devront avoir lieu dans le courant de l'année 2004.

Le Conseil a émis à ce sujet, le 19 mars 2003, l'avis unanime suivant.

x x x

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL

Le Conseil constate que, dans sa demande d'avis, la ministre annonce que les prochaines élections sociales pour l'institution et le renouvellement des conseils d'entreprise ainsi que pour l'institution des comités pour la prévention et la protection au travail se dérouleront dans le courant de l'année 2004.

En vue de faciliter la planification des procédures que les employeurs concernés devront respecter, le Conseil est invité à exprimer aussi vite que possible son avis sur la date et la période de ces élections sociales.

Après délibération, le Conseil propose que les élections sociales se tiennent du 6 au 19 mai 2004 inclus.
